

Des solutions d'assurance sur mesure pour les ergothérapeutes

bms

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de blessures ou de dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre d'ergothérapeute ou d'aide-ergothérapeute, ou si une plainte est déposée auprès d'un organisme réglementant la profession assurée que vous exercez.

Cette couverture vous protège en garantissant la coordination et la prise en charge de votre défense juridique en cas de réclamation à votre encontre. Votre assurance responsabilité civile professionnelle couvre également les frais d'indemnisation des clients ou les dommages-intérêts.

Options et détails de la couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle pour 2026-2027 :

Option 1	
Responsabilité professionnelle	6 000 000 \$ / 6 000 000 \$
Frais juridiques réglementaires (NOUVEAU : y compris la couverture des tribunaux des droits de la personne)	150 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle	175 000 \$
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$
Option 2	
Responsabilité professionnelle	10 000 000 \$ / 10 000 000 \$
Frais juridiques réglementaires (NOUVEAU : y compris la couverture des tribunaux des droits de la personne)	200 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle	200 000 \$
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$
AE / AP / associé individuel	
Responsabilité professionnelle	6 000 000 \$ / 6 000 000 \$
Remises	
Nouveaux diplômés	Nouveau cette année! L'option 1 est gratuite durant votre première année de pratique. Des réductions s'appliquent également à l'option 2 et à la couverture de la deuxième année
Congé de maternité et parental	Les membres en congé de maternité ou parental qui travaillent moins de six mois consécutifs ont droit à une réduction de 50 % sur la prime

Produits et services d'assurance supplémentaires :

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. Cette assurance protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Si vous êtes une entreprise à propriétaire unique, votre police responsabilité civile professionnelle individuelle couvre votre nom commercial sans frais supplémentaires. Cette option est recommandée si vous avez des employés ou des entrepreneurs travaillant pour ou au nom de votre entreprise ou facturant sous votre nom commercial.

Comment faire une demande

Veillez contacter l'ACE pour souscrire une assurance responsabilité professionnelle individuelle. Veuillez consulter le site www.caot.bmsgroup.com ou contacter BMS pour obtenir des produits et services d'assurance supplémentaires.

Association canadienne de l'ergothérapie (ACE)

 1-800-434 CAOT (2268) ext. 601
 membership@caot.ca

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

 1-855-318-6024
 caot.insurance@bmsgroup.com
 www.caot.bmsgroup.com

La présente brochure présente un résumé de la couverture et est fournie à titre informatif uniquement. Les modalités complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le contrat, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

L'assurance responsabilité professionnelle pour cliniques multidisciplinaires est recommandé si vous êtes propriétaire d'une entreprise et que d'autres professionnels de la santé que des ergothérapeutes travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom d'entreprise.

Frais juridiques pour les audits d'assurance

Les polices d'assurance responsabilité professionnelle standard n'incluent généralement pas de couverture pour les coûts associés aux audits ou aux enquêtes d'assurance. Cette assurance couvre les frais juridiques liés à la nécessité de répondre à une enquête, une demande de renseignements ou un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous ou votre entreprise pourriez avoir causés à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client pourrait glisser et tomber sur un sol mouillé dans votre bureau, ou vous pourriez causer des dommages matériels au domicile d'un client lors d'une consultation.

Cette option est recommandée si vous fournissez des services sous contrat ou facturez sous votre nom commercial, ou si vous possédez ou exploitez une entreprise.

Assurance forfait de bureau

Ce forfait est recommandé pour les propriétaires d'entreprise et les entrepreneurs indépendants ayant du contenu ou des biens à assurer. La formule comprend la responsabilité civile générale des entreprises, les biens et les contenus, les pertes d'exploitation et la protection contre la criminalité.

Le contenu comprend les articles habituels d'un bureau, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout inventaire, toute amélioration et tout aménagement dont vous êtes responsable. **L'assurance des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Des solutions d'assurance sur mesure pour les ergothérapeutes

bms

L'assurance contre la criminalité protège contre les pertes financières dues au détournement, à la fraude ou au vol d'argent, de valeurs ou d'autres biens appartenant à l'entreprise.

Si vous êtes propriétaire de l'entreprise et de l'immeuble où se trouve votre bureau, BMS recommande d'ajouter une assurance pour le bâtiment.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Cette politique vous aide à mieux gérer le risque lié à la conservation de quantités toujours plus importantes de données personnelles identifiables concernant vos clients, vos employés et d'autres personnes, et à limiter les dommages causés à votre réputation en cas de violation de la sécurité des données.

Cyberprotection des personnes et des familles

Cette couverture contre l'usurpation d'identité, la cybercriminalité et les menaces en ligne comprend une assistance experte en matière de récupération et des services proactifs tels que la surveillance du Web caché, la vérification des réseaux sociaux et des conseils personnalisés en matière de sécurité numérique.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Cette assurance protège votre entreprise et votre personnel contre les réclamations à l'encontre des employés, des sous-traitants, des bénévoles ou des étudiants, y compris les licenciements abusifs, la discrimination, le harcèlement et d'autres allégations liées à l'emploi.

Forfait de services juridiques

Ce forfait comprend l'accès à une ligne d'assistance juridique spécialisée pour les affaires personnelles et professionnelles, ainsi qu'à des modèles de documents, à l'assistance d'un avocat et à des experts en ressources humaines et en protection contre le vol d'identité.

Assurance frais juridiques des particuliers et des entreprises

Une police d'assurance « **Solutions juridiques personnelles** » vous aide à défendre ou à faire valoir vos droits en toute confiance, tout en protégeant les finances de votre famille. Une police d'assurance « **Solutions juridiques pour entreprises** » protège votre entreprise, vous permettant d'économiser du temps et de l'argent tout en gérant les risques juridiques.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture prévoit le versement d'une somme forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente à la suite d'une blessure accidentelle.

Assurance maladie grave

Cette assurance aide à couvrir les frais liés à une maladie grave telle qu'un cancer, un infarctus ou un accident vasculaire cérébral. La police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable qui vous permet de vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des contraintes financières.

Comment faire une demande

Veillez contacter l'ACE pour souscrire une assurance responsabilité professionnelle individuelle. Veuillez consulter le site www.caot.bmsgroup.com ou contacter BMS pour obtenir des produits et services d'assurance supplémentaires.

Association canadienne de l'ergothérapie (ACE)

 1-800-434 CAOT (2268) ext. 601
 membership@caot.ca

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

 1-855-318-6024
 caot.insurance@bmsgroup.com
 www.caot.bmsgroup.com

La présente brochure présente un résumé de la couverture et est fournie à titre informatif uniquement. Les modalités complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le contrat, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

Assurance médicale d'urgence en voyage

Des frais imprévus, tels que ceux liés à l'ambulance, aux soins médicaux, à la convalescence à l'hôpital et aux soins dentaires accidentels, peuvent survenir si vous êtes victime d'une maladie soudaine et imprévue ou d'une blessure accidentelle pendant un voyage. Ayez l'esprit tranquille en sachant que vos frais médicaux d'urgence imprévus seront pris en charge.

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation en responsabilité civile professionnelle, veuillez communiquer avec BMS au 1-855-318-6024 ou à caot.insurance@bmsgroup.com.